

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction chez M. LITON, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### TURQUIE.

Constantinople, le 11 août. — M. le marquis de Ribeaupierre, ministre de Russie, a adressé une circulaire à tous les capitaines de bâtimens russes, vraisemblablement d'après la convention conclue à Londres le 6 juillet. Cette circulaire leur défend, sous peine de confiscation, d'embarquer et de prendre à bord des munitions et des vivres pour les puissances belligérantes. On regarde cette disposition comme une mesure préparatoire aux moyens d'exécution arrêtés par les trois puissances pour la pacification de la Grèce. Du reste, l'ultimatum n'a pas encore été remis par les trois ministres, et la Porte ne se montre pas du tout disposée à y acquiescer. (*Gazette d'Augsbourg.*)

### ANGLETERRE.

Londres, le 7 septembre. — Le *Times* parle de lettres reçues de Constantinople en date du 10 août, dont une annonce que sir Stratford Canning avait envoyé à un vaisseau de guerre anglais l'ordre de se rendre aux Dardanelles, mais qu'il avait ensuite révoqué cet ordre, d'où l'on concluait qu'il n'y avait rien d'hostile dans les procédés du divan, ou que s'il en avait été ainsi, la Porte était revenue à des dispositions plus conciliantes.

— Suivant une liste adressée au mois de novembre dernier, il y avait 127 bateaux à vapeur sur les fleuves de l'ouest des états-unis d'Amérique. Ces bateaux jaugeaient ensemble 21,500 tonneaux dont Mobile emploie mille environ; le reste se trouve entre la nouvelle Orléans et les ports qui sont au-dessus. Le plus grand de ces bâtimens est le *George Washington* de 375 tonneaux.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les *agraviados* de Catalogne marchent de succès en succès. A peine Manresa était-il tombé en leur pouvoir, que le gouverneur de Vich, réduit à l'extrémité, était forcé de se faire jour avec environ 300 hommes, laissant la ville à la disposition des rebelles, et recommandant sa famille aux soins de l'évêque. Ce n'est qu'au milieu des plus grands dangers et pour suivi par la population des campagnes, qu'il est arrivé à Granelles, après avoir perdu une partie de ses compagnons d'armes. Presqu'en même tems le gouverneur de Berga, ne recevant pas les secours qu'il avait demandés quitta la place avec à peu près le même nombre d'hommes tant du régiment des Canaries que les miliciens qu'il avait armés pour la défense de la place. Cette petite troupe, formant un carré au milieu duquel on avait placé les familles des miliciens qui n'avaient pas cru prudent de rester dans la ville, est parvenue d'abord à ouvrir un passage; mais ayant été harcelée constamment pendant près de deux jours, elle n'est arrivée à Caldas que fort réduite, et presque toutes les femmes et les enfans sont restés entre les mains des rebelles, qui ne leur ont épargné, dit-on, aucun mauvais traitement.

Dans l'état des choses, il est démontré que les troupes encore fidèles ne peuvent tenir la campagne; et leur nombre se réduit chaque jour par la désertion, parce qu'elles sont mal payées, tandis que les hommes enrôlés sous la bannière des rebelles reçoivent une bonne solde et la reçoivent exactement.

Un fait caractéristique vient encore de montrer ce qu'on peut attendre de l'armée espagnole. La garnison de Tarragone a destitué le gouverneur, M. de Coupigny, et l'a remplacé par le général Torrès.

A Manresa, une junte a été organisée après la prise de possession de la ville. Elle a proclamé un ordre à tous les habitans du district de ne pas permettre aux troupes de mettre le pied sur le territoire du corrégiment.

Pour donner une idée de l'audace des révoltés, il suffira de dire qu'au poste de quatre hommes placé à une portée de fusil de la citadelle de Barcelonne, non loin de la mer, afin d'empêcher la contrebande, a été enlevé par eux. On avait ordonné des patrouilles dans le corrégiment de Barcelonne pour arrêter les petits partis qui s'y montraient; l'une d'elles composée de 25 habitans du village de Soria, distant seulement d'une lieue de Barcelonne, est allée rejoindre les rebelles.

Le nombre des réfugiés qui se rendent dans cette place de

tous les points de la province, augmente chaque jour; il est à présent de près de 40,000. Un pareil état de choses ne peut long-temps durer. Il exige de la part des commandans des troupes françaises, une surveillance de tous les instans dans la crainte de quelque surprise; aussi les postes ont-ils été doublés. A Manresa, ce sont les volontaires royalistes et un certain nombre de soldats du régiment de la Reine, qui ont décidé la prise de la place en se joignant aux rebelles. On a fait prisonniers 3 ou 400 soldats de nouvelle levée, ainsi qu'une partie des autorités.

» Le général Campo-Sagrado a publié aujourd'hui une proclamation dans laquelle il annonce que, puisque les vues de clémence de S. M. C. ont été méconnues, il va déployer contre les rebelles toute la sévérité des lois. Des troupes sont en marche; elles ne tarderont pas à arriver, et alors les coupables n'ont aucune grâce à espérer. A la suite de cette proclamation, il a fait insérer les décrets qui furent rendus en 1825, et qui recevront actuellement leur application.

» Le *Diario* du 29 a publié cette proclamation. On y retrouve les motifs dont les rebelles se prévalent pour se maintenir armés.

» Ce sont, disent-ils, la religion attaquée; les droits du roi blessés, ce qui fait retomber l'odieuse sur ceux qui gouvernent en son nom; la justice mal administrée. Ils ajoutent que le gouvernement, loin de seconder les bienfaits du roi, les contraire ouvertement; que l'on protège les constitutionnels au préjudice des royalistes, en prodiguant à ceux-là les emplois et les considérations qu'on refuse aux autres, et qu'enfin il est nécessaire de courir aux armes pour venger les droits et les prérogatives de l'autel et du trône.

» Ces motifs des insurgés sont le résultat de toutes les proclamations répandues dans les campagnes; les mécontents ne posent les armes, disent-ils, que lorsqu'on aura renvoyé notamment tous les officiers attachés aux troupes de ligne, pour les remplacer par ceux qui ont servi dans l'armée de la Foi, qui seule a rétabli le roi sur son trône.

### FRANCE.

Paris, le 9 septembre — Le *Moniteur* publie l'article suivant :

« Les vaisseaux du roi le *Trident*, le *Breslaw* et la *Provence*, sont partis d'Alger pour Milo, le 15 août dernier; le vaisseau le *Scipion*, ayant la même destination, était, le 19 août, entre la Sicile et Malte. L'escadre française a dû se trouver à Milo, le 25 au plus tard. L'escadre anglaise était déjà dans ces parages. L'escadre russe a été vue passant le détroit. On peut calculer que, dans les premiers jours de ce mois, les forces navales des trois puissances auront été réunies et prêtes à agir dans le Levant.

« On sait que déjà il avait été notifié au pacha d'Égypte, qu'elles ne laisseraient plus passer en Grèce les renforts qu'il pourrait vouloir y envoyer; et que, de son côté, la Russie avait fait signifier à la Porte que le moindre événement arrivé aux ambassadeurs ou aux sujets des trois puissances à Constantinople, serait le signal de l'entrée de l'armée russe sur le territoire ottoman. Une flotte russe est devant le Bosphore, du côté de la Mer-Noir.

— On écrit de Commercy, le 6 septembre : « Dans la nuit du 29 au 30 août, après plusieurs jours d'un froid vif, une gelée est survenue, chose extraordinaire pour cette époque de l'année. Elle laisse de faibles traces dans quelques jardins; il est des personnes qui assurent avoir vu de la glace sur les eaux stagnantes les plus exposées à l'influence de la température. La veille il y avait eu déjà une gelée blanche. Les vignes n'ont pas souffert. »

— Le débouché du coton à Liverpool, dans les huit premiers mois de cette année, avait été de 450,000 balles durant le même espace de temps l'année dernière, ce qui donne un accroissement de débouché cette année, dans ce marché, d'environ 30 0/0.

Au Havre, au contraire, le débouché du coton pour les huit premiers mois de 1827, ayant été de 119,000 ball., contre 136,000 ball. durant les huit premiers mois de 1826, présente cette année une diminution d'environ 15 0/0.

— La *Gazette de Lisbonne*, du 24 août, contient les décrets par lesquels le comte de Sampaio a reçu sa démission de gouverneur de la province d'Estramadure et de sa place d'inspec-

teur général de cavalerie. M. Carlos Frederico de Canla, a été chargé par interim des fonctions de gouverneur d'Estramadure; et M. Verissimo Antonio Cardozo a été nommé inspecteur-général de cavalerie.

— L'un de nos plus estimables négocians a bien voulu nous communiquer une lettre arrivée de Buénos Ayres et datée des premiers jours de juin. A cette époque, la république Argentine se trouvait encore sur le pied de guerre, mais la paix avec le Brésil était regardée comme définitivement conclue: seulement les ratifications n'avaient point été échangées, et delà l'aspect martial que présentait encore la république. La perspective d'une réconciliation prochaine avec le Brésil avait inspiré une satisfaction générale: les Buénos-Ayriens qui attendent leur prospérité des développemens du commerce paraissent préférer les avantages de la paix aux fruits stériles de la guerre toujours ruineuse pour ceux mêmes à qui elle semble profiter: ils comprennent d'ailleurs que toutes les guerres américaines sont des guerres civiles; et enfin ils ont le sentiment de leurs forces, et croient pouvoir poser les armes sans déshonneur après les avoir portées avec succès.

*Du ministère anglais.* — La *Quotidienne* revient aujourd'hui sur les circonstances qui ont accompagné l'entrée de M. Herries dans le cabinet, et se réjouit en songeant que, tel qu'il est composé, le ministère anglais ne saurait avoir aucune durée. La joie de la *Quotidienne* a dû être courte, et le *Times* a réfuté toutes les conjectures hasardées de la *Quotidienne*. On sait maintenant à n'en pouvoir douter que M. Herries n'était point ce qu'on appelle le candidat du roi; que S. M. ne l'a nommé que sur le refus de plusieurs des membres actuels du cabinet; que M. Herries en prenant place dans le conseil ne peut y apporter l'intention d'aucun changement au système de M. Canning, puisqu'il avait donné antérieurement un assentiment complet à ce système, et puisqu'il devait rentrer dans l'administration du vivant même de ce ministre.

Lorsque toutes ces choses sont connues, que veut dire la *Quotidienne* en parlant de « l'humble persévérance des wighs à demeurer dans le cabinet? » Nous ne voyons pas trop quelle humilité il peut y avoir à occuper des places dans un ministère dont le système est si bien conforme aux opinions qu'on a toujours défendues; et de cela seul que la *Quotidienne* est si constamment opposée à ce ministère, on pourrait conclure que les wighs doivent s'y trouver fort à leur aise.

La *Quotidienne* se tourmente beaucoup de savoir comment lord Goderich pourra lutter dans la chambre des pairs avec les grandes influences qui déjà, dans le dernier parlement, s'étaient opposées au ministère de M. Canning. On dirait, en vérité, que la *Quotidienne* ferme les yeux pour ne pas voir ce qui la chagrine. D'abord il est fort douteux que M. Canning ne fût point parvenu à triompher de l'opposition impopulaire de la chambre des lords; mais qui ne sait qu'aujourd'hui cette opposition est bien moins redoutable qu'elle n'était alors; et, comme nous avons déjà eu plus d'une occasion de le remarquer, la rentrée de lord Wellington dans les affaires a désorganisé complètement cette opposition hostile contre la couronne aussi bien que contre la nation. (Courrier français.)

Les Indiens Shawanese habitent les bords de l'Ohio, comme les Osages habitent les rivages du Missouri; ils ont les mêmes mœurs mais une langue un peu différente. Ils vivent en relations de bon voisinage avec les Américains de l'état de l'Ohio, de qui ils ont pris l'exemple de la culture du maïs, des fèves et des citrouilles. Leur chef Watoé ou l'*Esprit-Bleu*, que les Américains ont baptisé du nom de John Perry, a coutume de faire de fréquens voyages à la ville de Piqua, où il se régale d'épis verts de maïs bouillis (1), de bons vins soi-disans d'Europe et d'énormes beefsteaks. Les réglemens municipaux consacrés par la législature défendent aux hôteliers de vendre de l'eau-de-vie aux Indiens.

Le mercredi 4 juillet l'*Esprit-Bleu* s'était rendu à la taverne, qui a pour enseigne le colonel Bennet, avec un de ses compatriotes appelé *Tetobasi*, c'est-à-dire, *Sans-Oreilles*. Le vin, les liqueurs spiritueuses, qu'on leur donna en contravention aux ordonnances de police, échauffèrent les deux convives. L'*Esprit-Bleu* se rappela tout-à-coup que *Sans-Oreilles* lui avait enlevé l'année d'au paravant l'une de ses femmes, et lui en fit des reproches en termes peu mesurés. *Sans-Oreilles*, qui l'avait d'abord écouté avec quelque patience, fit des gestes menaçans; alors l'*Esprit-Bleu* saisit un tabouret pour le jeter à la tête de son ami intime. « Eh quoi! John Perry, s'écrièrent les assistants, voudriez-vous tuer un de vos frères? » Ces mots pacifiques ne firent qu'enflammer la fureur du sauvage. Il tira de dessous la couverture, qui lui servait d'habillement un grand couteau, dont il frappa toutes les personnes qui l'entouraient. Un journaliste, qui se trouvait là fut le plus maltraité. Il reçut neuf coups sur l'un et l'autre bras, et trois de ces coups lui firent des plaies assez profondes.

*Sans-Oreilles* avait fait une retraite précipitée. John Perry ou l'*Esprit-Bleu*, fut enfin saisi et garotté à un poteau. Pendant qu'on était allé chercher les officiers de justice, l'*Esprit-Bleu*, qui avait un autre petit couteau caché sous ses vêtemens, s'en servit pour couper les cordes qui le retenaient, et s'enfuit à travers la plaine. Des gardes à cheval le poursuivirent.

(1) Ces épis verts s'appellent *sweet-corn*, ou grain doux, par opposition au *hard-corn*, ou grain dur, qui est le maïs parvenu à sa maturité.

rent, l'arrêtèrent et le conduisirent à la prison, d'où l'*Esprit-Bleu* s'échappa le lendemain matin, après avoir percé le toit, et escaladé les maisons voisines.

Tandis que cet événement agitait la ville de Piqua, les indiens tinrent conseil, sous la présidence d'un de leurs plus anciens chefs appelé *Iskatappe* ou l'*homme riche*. On donna ce nom à ceux des indiens qui possèdent un grand nombre de pelleteries. Les membres de ce grave sénat prirent d'un commun accord la résolution de ne plus acheter ni boire de cette eau de feu, qui expose si fréquemment les hommes rouges à de sanglantes querelles avec leurs frères blancs, et ils envoyèrent aux aldermans de Piqua une députation chargée de leur porter cette détermination scellée sous la foi du serment. Le chef de l'ambassade, nommé *Wee-wil-a-pec*, ou le *Tonnerre des montagnes*, prononça ainsi sa harangue:

« Nous sommes ici députés par notre nation pour apporter des paroles de paix à nos frères de Piqua, et leur dire combien nous sommes chagrins des désordres auxquels s'est livré ce chef que vous appelez John Perry, et que nous appelons l'*Esprit-Bleu*.

« Nous renonçons formellement à boire jamais de cette eau de feu, qui allume dans nos esprits le brandon de la guerre. « Nous voulons vivre dans une amitié éternelle avec tous nos frères blancs, et particulièrement avec ceux de Piqua, qui nous achètent nos pelleteries, et qui nous vendent de si bons fruits et de si bons légumes.

« Telle est la résolution sincère et irrévocable qui a été prise dans notre village de *Wapauhkonnetta* à l'assemblée solennelle que présidait Iskatappe ou l'*homme riche*. »

Les aldermans ont donné acte à l'ambassade de cette irrévocable détermination que l'on renouvelle sans succès à-peu-près tous les six mois. En attendant, et vu le désistement donné par le journaliste, il a été dit que les procédures étaient annulées, et que l'*Esprit-Bleu*, dit John Perry pourrait se représenter à Piqua sans être inquiété en aucune manière.

C'est ce même John Perry, qui, ayant assisté l'année dernière à une revue et à un exercice à feu de la milice de l'Ohio, crut que tout ce fracas militaire avait lieu pour lui faire honneur. « Vous avez, dit-il, à l'officier supérieur qui commandait les évolutions, brûlé inutilement bien de la poudre; il aurait mieux valu me la donner. » (*Gazette des Tribunaux.*)

#### PAYS-BAS.

*Gand*, le 10 septembre. — C'est aujourd'hui (1) que MM. les commissaires de police remettront au domicile des ayant droit de voter, les listes et les billets pour le renouvellement partiel du collège électoral de cette ville.

Il serait bien à regretter sans doute que quelqu'un des ayant droit ne sentit pas toute l'importance du choix qu'il est appelé à faire; puisque ce défaut d'attention de sa part pourrait avoir pour lui et ses concitoyens les suites les plus fâcheuses. En effet, de l'exercice du droit précieux dont les ayant droit jouissent dépend la formation du collège électoral qui a tant de part dans le choix des membres des états provinciaux, lesquels à leur tour nomment aux états-généraux. Le vote qu'ils sont appelés à émettre étend donc son influence jusqu'aux lois qui doivent nous régir, puisque les états-généraux concourent à les former; que l'on réfléchisse ensuite que sans les lois tout devient arbitraire, que sans elles nos droits les plus sacrés n'ont pas de garantie suffisante; que l'on réfléchisse au projet de loi que l'on doit discuter encore, et chacun sentira qu'il ne peut apporter assez d'attention au choix qu'il doit faire, ni consulter assez scrupuleusement ce que lui dictera à cet égard, l'amour de sa patrie et sa propre conscience. (*Catholique.*)

#### LIÈGE, LE 12 SEPTEMBRE.

La régence de Tournay vient de nommer, à l'unanimité, M. Hennequin, professeur de l'académie de dessin, en remplacement de M. Cels (qui s'est fixé à Bruxelles), et M. Renard, professeur du nouveau cours d'arts et métiers.

— La *Gazette de la Haye* rectifie aujourd'hui une erreur qu'elle avait commise en mentionnant l'arrêté relatif à l'inhumation hors de l'enceinte des églises, chapelles, etc. Il n'est point vrai, dit-elle, que les communes dont la population n'excède pas mille âmes soient exclues de la mesure.

— Le lieutenant-général J. Demoulin, âgé d'environ 60 ans est décédé à Utrecht le 7 de ce mois.

— Le comte Strogonoff qui, en 1821, fut ambassadeur de Russie, à Constantinople, et qui depuis quelque temps résidait à Berlin, a été appelé à Pétersbourg. Le cabinet russe désirera probablement se procurer de ce diplomate quelques renseignemens sur les affaires de la Porte ottomane.

— Un journal des provinces septentrionales contient les deux articles qui font l'objet des poursuites judiciaires contre M. Devlioger, imprimeur et éditeur de la *Nouvelle gazette de Bruges*. Le 1<sup>er</sup> article, qui est du 30 septembre dernier, est relatif à la distribution des prix à l'athénée royal de Bruges, et roule en grande partie sur le discours prononcé à cette occasion par M. Beekman, principal; l'autre est un dialogue intitulé *Anecdote*, dont les interlocuteurs sont un quasi-catholique et un protestant.

(1) Il paraît que la ville de Liège n'est pas la seule en retard dans l'émission des bulletins. Nous ne savons rien de ce qui s'est fait à Bruxelles pas plus que dans les villes secondaires de notre province. (*N. du R.*)

VILLE DE LIEGE. — Elections Communales de 1827.

Les bourgmestre et Echevins informent qu'en exécution des art. 12, 13, 14, et 15 du règlement de la régence, ils feront distribuer, à partir du 17 septembre courant, au domicile des ayant-droit de voter des bulletins à remplir, avec la liste des personnes qui possèdent les qualités requises pour pouvoir être nommés électeurs; en remplacement des membres qui cessent d'en faire partie, et qui sont au nombre de quinze.

Ils informent en outre que ces billets seront recueillis à domicile, au bout de trois jours, dans des paniers fermés, à trois clefs, et que pour cette époque, ils doivent être tenus prêts, dûment remplis, signés et cachetés, faute de quoi l'ayant-droit de voter, sera pour cette fois, privé du droit de suffrage.

Les citoyens sont en outre prévenus que tout bulletin qui parviendrait à la régence par une autre voie que celle indiquée par le présent ne sera pas admis.

Le présent sera publié et affiché et inséré dans les journaux de cette ville.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 septembre 1827.

L'Échevin T. Beaujean.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Une circulaire signée par MM. le comte Liedekerke et A. Doreye, avocat, l'un président, l'autre secrétaire de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Liège, a été récemment adressée aux chefs des diverses administrations municipales. Nous imprimons cette lettre en entier, en souhaitant, au nom du bien public, que les citoyens auxquels elle s'adresse, s'empresent de répondre à un appel aussi philanthropique :

Liège, le 1<sup>er</sup> août 1827.

A Messieurs les chefs des administrations municipales de la province.

Les avantages de l'instruction sont aujourd'hui généralement appréciés; et tout ce qui peut contribuer à la rendre populaire, excite l'intérêt des hommes éclairés et véritablement amis du bien public: aussi, à l'exemple du gouvernement qui a fait de cet objet important l'un de ses devoirs et de ses premiers soins, une généreuse émulation les porte depuis quelque temps à se réunir, pour atteindre par de communs efforts un but si noble et si utile.

Parmi les associations particulières conçues dans cet esprit, se range éminemment celle qui s'est récemment formée à Liège, sous le titre de Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire; elle s'honore de compter, au nombre de ses membres, les principaux fonctionnaires de la province et beaucoup d'autres noms recommandables; et Son Exc. le ministre de l'intérieur, ayant reçu communication de son règlement, a daigné l'informer qu'elle pouvait se considérer comme autorisée. La société a donc le juste espoir de trouver dans l'autorité supérieure, l'appui qui doit garantir le succès de ses opérations.

Faciliter et améliorer les moyens de l'instruction, tel est le but unique qu'elle se propose; et vers lequel elle marchera, en joignant ses efforts à ceux de la commission provinciale pour propager l'emploi des bonnes méthodes. Le principal obstacle à leur introduction consiste dans le défaut d'uniformité des livres, défaut qui tient lui-même en grande partie à l'insuffisance des ressources pécuniaires, et maintient ainsi, dans un grand nombre d'écoles, la routine de l'enseignement individuel. La société fera imprimer à ses frais de bons livres élémentaires, et les offrira aux instituteurs et aux élèves à un prix assez modique, pour que les moins aisés puissent se les procurer: c'est à cet emploi que le produit des souscriptions est consacré.

Cette première amélioration, obtenue par un procédé très-simple, en amènera naturellement une seconde, qui n'est pas moins précieuse. A des ouvrages souvent insignifiants, presque toujours placés sans discernement et sans choix dans les mains de l'enfance, succéderont des livres mieux appropriés à son intelligence, et remplissant mieux l'objet de la première éducation. Un comité chargé de les examiner, et de choisir ceux qui renferment des connaissances utiles exposées avec simplicité, ou qui sont propres à inspirer le goût du travail et l'amour des vertus.

L'état de l'instruction laisse encore beaucoup à désirer, surtout dans les campagnes, où le manque de livres élémentaires, et la difficulté d'y suppléer, causée par l'indigence et quelquefois l'insouciance des parents, privent les leçons de leur plus grande utilité. Afin de connaître les améliorations dont les divers écoles sont susceptibles, leurs besoins particuliers et leurs moyens d'y pourvoir avec économie et de promptitude, MM. les souscripteurs sont spécialement invités à organiser dans leurs communes, et qui adresseront au conseil les demandes et les propositions qui seraient dans l'intérêt de leurs localités.

C'est de vous, Messieurs, comme chefs de l'administration, et jouissant à ce titre d'une considération méritée, que la so-

ciété espère une active coopération. Vous vous empresserez, nous n'en doutons point, de répondre à son attente, par votre zèle à seconder ses travaux et à vous associer au bien qui doit en être le fruit et la récompense: elle n'a besoin que de bonne volonté; car elle a pour gage de ses succès l'avantage de l'expérience et l'exemple d'une province voisine (1), où les mêmes moyens ont produit les résultats les plus satisfaisants.

Nous avons en conséquence l'honneur de vous adresser un exemplaire du règlement, avec une liste de souscription, dans l'espoir que vous déterminerez sans peine un grand nombre de personnes à la revêtir de leur signature; nous vous prions d'employer également vos soins à ce que, conformément aux articles 35 et 36 du règlement, une commission se forme dans votre commune et entre immédiatement en correspondance avec le conseil. Vous voudrez bien nous renvoyer aussitôt la liste des souscriptions que vous aurez recueillies, dont vous retiendrez le double, sous le couvert de M. le gouverneur de la province.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée,

Pour le conseil d'administration,

Comte de LIEDEKERKE, président.

A. DOREYE, avocat, secrétaire.

(1) Celle de Namur.

La commission administrative de l'école gratuite de géométrie, de mécanique et de dessin linéaire, a décidé dans la séance du 8 courant, que les cours recommenceront samedi prochain 15 courant. Les leçons commenceront rigoureusement à 8 heures et quart du soir, tous les jours de la semaine, et le dimanche à 8 heures et demie du matin, ces leçons seront au moins d'une heure et au plus d'une heure et demie. La distribution des jours est réglée comme suit :

Mardi, dessin linéaire au tableau.

Jeudi, dessin d'après des modèles.

Samedi, dessin d'ornement.

Lundi et mercredi, arithmétique et géométrie, la moitié de chacune de ces leçons sera destinée à l'arithmétique, et l'autre moitié à la géométrie.

Vendredi, géométrie.

Vendredi et dimanche, géométrie des courbes.

Les leçons de dessin seront données par le professeur Raimont; celles d'arithmétique et de géométrie, par M. l'avocat Dormal et M. Devaux, ingénieur des mines a bien voulu se charger d'enseigner la géométrie des courbes.

*Peine de Mort.* — Le médecin Rusticoni, du canton d'Am-pugnani (Corse) tombe sous le fer d'un assassin. Les soupçons se portent sur son confrère Micheli et le propriétaire Cruciano. La cour criminelle de Corse condamne ces deux individus à avoir la tête tranchée.

Le jour de l'exécution arrive. Cruciano, âgé d'environ 60 ans, marche au supplice avec assurance; mais sa bouche est muette; il presse sur ses lèvres l'image du rédempteur et ne songe plus qu'à l'éternité. Micheli, au contraire, ne cesse de dire: « Le mensonge maintenant ne peut m'être d'aucun secours; » or, je proteste de mon innocence: mes mains sont pures du sang qui a été versé: je meurs victime de l'erreur de mes juges. »

La consternation fut dans la grande ville de Bastia le jour où ces malheureux subirent leur supplice. Quelque temps après, un bandit corse (Sanrocchi était son nom), qui venait de se réfugier en Sardaigne, fut arrêté et transféré dans les prisons de Bastia. Condamné à mort pour différens crimes, il monta sur l'échafaud et déclara en présence de toute une population: « Qu'il était seul, auteur et complice de l'assassinat du médecin Rusticoni: que le docteur Micheli et le veillard Cruciano n'y avaient pris aucune part; qu'ils étaient morts innocents. »

Ces faits se sont passés dans les années 1824 et 1825, et le département de la Corse tout entier en est encore douloureusement ému.

COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 10 septembre. — Dette active, 53 3/4 1116. Id. différée 15164. Bill de change, 18 1/8. Synd., 4 1/2 d'int., 71 7/8. Rente remb., 2 1/2 d'int., 89 3/8. Act. soc. de comm. 87 7/8 5/4.

BOURSE D'ANVERS, du 11 sept. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 1/2. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 87 1/2.

Changes — L'Amsterdam court s'est fait 1/8 p. 0/0 de perte; le Londres court a été recherché à 12, et les mois à 11-92 1/2; le Paris court a été demandé à 47 5/16, les deux mois à 47 et les trois mois à 46 7/8; le Francfort court a été offert à 36 le papier à six semaines à 35 3/4 le papier à 3 mois manque, ainsi que le Hambourg.

TEMPÉRATURE du 12 septemb. — A 8 heures du matin, 16 degrés; à une heure, 15 degrés.

PROVINCE DE LIÈGE.

*Adjudication.* — Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, il sera procédé le jeudi 27 du courant à midi, à l'hôtel des états à Liège, pardevant Monsieur le conseiller d'état, gouverneur de cette province ou de son délégué en présence de la commission administrative de la route royale de la Vesdre à la réadjudication des ouvrages à faire pour l'achèvement du Pont sur la rivière de Vesdre, au village de Chênée, route de 1ere classe n. 2.

Cette réadjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Le devis d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel des états, et aux bureaux de Monsieur l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture et obtenir avant l'adjudication, tous les éclaircissemens et renseignemens nécessaires.

Liège, le 11 septembre 1827.

*Adjudication.* — Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, il sera procédé le jeudi 27 du courant à dix heures du matin à l'hôtel des états à Liège, par devant M. le conseiller d'état, gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de la commission administrative et de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, pour le terme de deux années commençant le 9 octobre prochain à minuit et finissant au 9 octobre 1829, à la réadjudication des barrières établies sur la route royale de la Vesdre, savoir :

La première, en Henne.	La 6 <sup>e</sup> , à Jusleville.
La 2 <sup>e</sup> , à la Brouck.	La 7 <sup>e</sup> , à Ensival.
La 3 <sup>e</sup> , à Fraipont.	La 8 <sup>e</sup> , au Cassino.
La 4 <sup>e</sup> , à Goffontaine	La 9 <sup>e</sup> , à Dolhain.
La 5 <sup>e</sup> , à Pépinster.	La 10 <sup>e</sup> , à Overoth.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction de feux. Le cahier des charges ainsi que tous les arrêtés royaux, d'après lesquels il y sera procédé sont déposés audit hotel des états; aux bureaux du waterstaat; des commissaires de district et de la commission administrative et des barrières.

A Liège le 11 septembre 1827.

Il sera procédé le 20 septembre prochain, par devant M. F. Van Gorcum général major directeur des magasins d'artillerie et de construction du royaume à Delft, à l'adjudication de 400 pièces de bois de chêne pour affûts.

Il pourra être pris au bureau militaire de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

A Liège, le 23 août 1827.

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

*Demande en extension de concession de Mines de houille.*

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 25 octobre 1825, sous le n° 901, du répertoire particulier, les sieurs Jean-Joseph et Philippe-Jacques-Gaspar Corbesier, domiciliés à Argenteau, et Urbain Joseph Corbesier, de Liège, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 199 bonniers 17 perches 45 aunes dépendans des communes de Cheratte, Herstal et Vivegnis et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

*Au Nord-Est*, partant à la jonction du chemin tendant de Vivegnis à Chertalle avec un sentier qui suit les haies de Vivegnis près la chapelle Saint-Lambert, par une ligne droite longue de 1388 aunes tirée sur la maison Chapelier, située à la rive droite de la Meuse, en traversant l'île de Grinday et s'arrêtant à ladite rive droite de la Meuse.

*A l'Est*, longeant alors la rive droite de ce fleuve, qui sert de limite à la demande primitive de concession des demandeurs jusqu'au débouché de la ruelle Straindon.

*Au Sud-Est*, de ce point par une ligne droite longue de 182 aunes traversant la Meuse dirigée sur une Gloriette dite de la Maisonnette existante à l'angle Sud-Est du jardin de M. Fassin et s'arrêtant à la rive gauche de cette rivière.

*A l'Est, Sud-Est et Sud-Ouest*, cotoyant alors en remontant ladite rive gauche, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la grande route de Liège à Maëstricht à l'endroit dit Gréborieux, sur le côté Nord de la Gloriette, appartenant à M. Jehotte, et prolongée jusqu'à la rive gauche de la Meuse.

*Au Sud-Ouest*, longeant ensuite cette ligne droite longue de 681 aunes se terminant à la grande route de Liège à Maëstricht à l'endroit dit Gréborieux.

*Au Nord-Ouest et Nord-Est*, prenant la grande route de Liège à Maëstricht et la continuant vers Nord jusqu'à la rencontre vers l'Est des hayes qui séparent le village de Vivegnis et de Hermalle; cotoyant alors ces hayes jusqu'à la rencontre du chemin de Vivegnis à Chertalle, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface 10 cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1<sup>o</sup> Les bourgmestres de Liège, Argenteau, Cheratte, Herstal et Vivegnis, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance à Liège, le 1<sup>er</sup> septembre 1827.

Présens nobles et très honorables seigneurs,

Baron de Crassier, Knaeps-kenor, Walthery et Crawhez.

Le président, Signé, Comte LIEDEKERKE.

Par la députation : Pour le greffier des Etats, le membre de la députation, Signé KNAEPS-KENOR.

ETAT CIVIL du 11 sept. — Naissances; 3 garç.

Décès : 1 garçon, 1 femme, savoir :

Marie Catherine Merlon, âgée de 67 ans 7 mois et 21 jours, rue Féronstrée, n. 595, épouse d'André Bodson.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ECOLE PRIMAIRE DE HERSTAL.

Wilmart, instituteur, donnera dimanche et lundi, 16 et 17, jour de la Saint-Lambert, par l'organe de ses élèves, la *Mort d'Adam*, tragédie en 3 actes; cette pièce sera précédée du *retour du jeune Tobie*, comédie en un acte, et suivie de *Joseph reconnu par ses frères*, en deux actes. Après ces trois pièces se fera pour la 33<sup>me</sup> année, sans interruption, la distribution des prix accordés par la commune aux élèves des différentes classes qui forment son établissement; M. Courard, bourgmestre, ses échevins, le conseil communal, et les pères et mères de famille, embelliront de leur présence cette fête de mulation. On commencera à quatre heures.

A louer pour mars prochain un beau bien, peu éloigné de la ville, contenant environ 9 bonniers assolés en cotillage, horizons blonnières meublées, terres arables et prairies bien arborées. S'adresser rue Vinave d'He, n. 44.

Joli appartement garni ou non à louer, derrière St-Jacques, n. 493.

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois pièces et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8.

( ) A vendre de gré à gré une ferme patrimoniale dans un des plus beaux sites de la commune de Battice, entre Herve et Verviers, consistant en bons et solides bâtimens, jardins légumiers et cinq prairies fond de première classe, bien arborées, ne formant qu'un ensemble de la contenance d'environ dix bonniers de Pays-Bas.

Les fonds pourvus d'eau dans toutes les pièces, sont d'une culture facile et dans l'exposition la plus avantageuse. S'adresser au notaire Prick, maison de la dame La Ruine à Dison, pour renseignements ultérieurs et pour connaître les titres de propriété, l'état des charges hypothécaires et les conditions de la vente qui présente toutes les sûretés désirables.

S'il se présentait un billet de 200 francs à deux mois de date et daté du 8 de ce mois, payable chez J. François au château de Bouillon, à Liège, provenant de M. Danthinne, menuisier à Verviers, on est prié d'en donner connaissance à ce dernier.

Jedi dernier 6 septembre, il s'est perdu sur la route de Chevreumont à la porte d'Amersœur, un schal verd en mérinos broché à petits dessins. Bonne récompense à qui le remettra au n. 562, Quai d'Avroy.

A louer pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> octobre prochain, un quartier composé d'une cave, de deux pièces par terre, quatre chambres et une de domestique, un vaste grenier et une cuisine; le tout absolument indépendant. S'adresser au n. 680, rue porte St. Léonard.

A vendre ou à louer une maison située quai d'Avroy, n. 713 au bord de la meuse, ayant des bâtimens propres à y établir toute espèce de fabrique. S'y adresser.

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille.